

Formation Mettre en œuvre le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Informatique / SI

Référence de la formation : **W002**

Villes : **Strasbourg, Colmar, Mulhouse**



En présentiel ou à distance **Accessible**

Durée : **1 jour (7 heures)**

Tarif Inter : **590 € net**

[Tarif intra sur demande](#)

Mise à jour le 4 juin 2026

Objectifs de la formation

- Maîtriser les enjeux du traitement des données personnelles et professionnelles, dans le contexte règlementaire du RGPD
- Connaître les risques et les sanctions
- Identifier les étapes à suivre pour mettre en oeuvre le RGPD

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Chef d'Entreprise, Responsable Système d'information, Responsable ou Directeur de Services,
- Tout collaborateur directement impliqué dans la mise en œuvre du RGPD

Pré-requis

- Aucun

Les points forts de la formation

- Mises en situation tout au long du parcours de formatio
- Formation animée par des consultants formateurs spécialisés dans le domaine (avocats, experts-comptables...)

Programme de la formation

1. Comprendre le RGPD et son périmètre d'application

- Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

2. Traiter les données

- Droit d'accès
- Consentement clair et explicite
- Droit à l'effacement
- Portabilité des données
- Profilage et automatisation
- Responsabilité du traitement (dont la sous-traitance)
- Protection des données dès la conception
- Protection des données et analyse d'impact
- Notification des violations des données personnelles
- Nomination d'un DPO (Délégué à la protection des données)

3. Maitriser les codes de conduite et de certification

- Transferts transfrontaliers de données personnelles
- TPE-PME, en quoi sont-elles concernées ?

4. Respecter les 5 axes

- Mettre en place une fonction de traitement des données : process, tenue d'un registre, désignation d'un DPO : gouvernance
- Mettre en place ou renforcer des mécanismes de contrôle, évaluation des risques et analyse d'impact : Risques et contrôles
- Informer : transparence, portabilité
- Sensibiliser : communication auprès des parties prenantes de l'entreprise
- Mettre en conformité des documents, contrats formulaires de récolte de données

5. Connaître les risques et sanctions en cas de non-conformité

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques consolidés par des échanges d'expérience

Organisation

Formation à distance et en présentiel

Support de formation remis à chaque participant

Évaluation des connaissances

L'intervenant vérifie régulièrement au cours de la formation le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques à travers des exercices d'application, des simulations ou des études de cas

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis
Attestation de suivi de formation

Chiffres clés

92 %

de recommandation
en 2025

93 %

de satisfaction
en 2025

81 %

de réussite CCE
en 2025